

Hebdo Canada



Volume 3, N° 6

le 5 février 1975

Ottawa, Canada.

Nouvelle étape des relations canado-américaines, 1

Décès de Mlle Charlotte Whitton, 3

Augmentation des pensions, 4

Système informatique du Canada à l'essai aux É.-U., 4

Le besoin de fonctionnaires bilingues, 4

Mise au point d'un nouveau train interurbain à grande vitesse, 5

Accord sur le projet Aérosat, 6

Mission d'étude en Europe, 6

Nouvelle étape des relations canado-américaines

Dans un discours prononcé le 23 janvier à Winnipeg (Manitoba) devant l'Institut canadien des Affaires internationales, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, a abordé l'un des plus importants aspects de la politique étrangère du Canada: les relations canado-américaines.

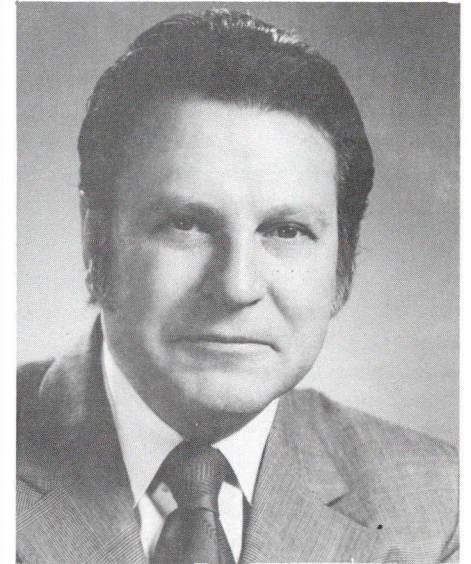
En premier, le ministre a jeté un rapide coup d'oeil sur notre conception générale des relations extérieures, soulignant "qu'une des plus importantes conclusions de l'étude approfondie de sa politique extérieure faite par le gouvernement en 1970, est que celle-ci constitue un prolongement à l'étranger de la politique intérieure. En matière de politique extérieure, le gouvernement doit faire correspondre ses objectifs aux besoins et aux intérêts des Canadiens", a dit M. MacEachen.

"Deux questions majeures découlent de cette conclusion, soit d'une part le maintien de l'unité nationale...et, d'autre part, le problème fort complexe que constitue la difficulté de vivre en harmonie avec le pays le plus puissant du monde, les États-Unis... Mais il est essentiel que les relations soient de nature telle à ne pas porter atteinte à l'identité nationale et à l'indépendance du Canada."

Le ministre a ajouté que: "le commerce entre le Canada et les États-Unis représente environ 40 milliards de dollars par année; le marché américain absorbe 67 p. 100 de nos exportations et fournit 69 p. 100 de nos importations. Le Canada absorbe 21 p. 100 des exportations des États-Unis et lui fournit 25 p. 100 de ses importations. Le marché américain absorbe jusqu'à 35 p. 100 de tous les produits manufacturés au Canada, par contre, les achats du Canada représentent moins de 2 p. 100 de tous les produits manufacturés aux États-Unis. A la fin de 1971, les investisseurs américains contrôlaient 27 p. 100 de l'industrie et des ressources canadiennes. Dans certaines industries-clés, la participation américaine dépasse 75 p. 100. L'inves-

tissement direct des Canadiens aux États-Unis représente moins de la moitié de 1 p. 100 des avoirs des compagnies américaines.

"Ces chiffres, qui représentent une situation existant depuis longtemps, nous ont fait prendre conscience de la nécessité de réexaminer nos relations avec les États-Unis afin que nous,



M. Allan J. MacEachen

Canadiens, puissions déterminer notre politique... En 1972, une réévaluation globale des relations canado-américaines nous a fait étudier trois possibilités: le maintien du statu quo; une plus grande intégration avec les États-Unis; et le renforcement de notre économie et d'autres aspects de notre vie nationale en vue d'assurer notre indépendance.

La troisième possibilité

"Nous avons opté pour la troisième possibilité, a dit M. MacEachen. En conséquence, nous avons adopté une stratégie générale et à long terme visant à mettre en oeuvre certains programmes et certaines politiques destinés à rendre le Canada moins vulnérable à l'attrait qu'exercent les États-Unis... Il n'est aucunement question

de s'enfermer dans l'isolationnisme et le protectionnisme, au contraire, il s'agit plutôt pour le Canada d'être davantage présent dans le reste du monde. Ce n'est pas là une option anti-américaine, car elle tient compte du fait que les liens qui nous unissent aux États-Unis ont une importance primordiale dans nos rapports avec l'extérieur."

Et le ministre a continué en ces termes: "Mais qu'avons-nous fait jusqu'ici pour abriter le Canada du continentalisme? La logique de la situation veut que nous diversifions nos intérêts et resserrions nos liens avec d'autres pays... nous avons donc cherché à renforcer les relations du Canada avec le Japon et l'Europe."

M. MacEachen a alors rappelé que d'importants contacts ont eu lieu entre le Canada et le Japon au niveau des dirigeants et des hauts fonctionnaires, et que les premiers ministres des deux pays se sont rencontrés à Paris et à Ottawa, en 1974. Il a aussi souligné la visite de M. Trudeau en Europe. "Ceci dit, a ajouté le ministre, je dois insister sur un point central: ces efforts de diversification des relations ne signifient pas que nous cherchons à diminuer nos relations avec les États-Unis mais bien plutôt à les compléter. Celles-ci demeureront les relations les plus importantes que nous entretenons. Nous cherchons à renforcer le statut du Canada afin de parvenir à une relation plus équilibrée, plus réciproque et, partant, plus saine entre deux partenaires indépendants."

Une nouvelle phase dans les relations Canada-É.-U.

M. MacEachen a en plus déclaré que les années '70 avaient marqué le début d'une ère nouvelle entre le Canada et les É.-U. "Ce changement, a-t-il dit, a mis fin aux "relations spéciales" entre nos deux pays." Il a continué en ces termes: "...Les deux pays cherchent donc une relation plus mûre qui leur permette de maintenir des liens étroits et de coopérer à part entière sur des questions bilatérales et multilatérales. Une telle relation recèle des avantages pour les deux parties et laisse pourtant chaque pays libre de poursuivre ses intérêts nationaux en conformité avec ses obligations internationales.

"Le Canada et les États-Unis sont manifestement entrés dans une nouvelle

phase de leurs relations bilatérales, une phase qui met l'accent sur une évaluation réaliste de l'intérêt national et qui ne laisse pas place aux illusions. Chaque gouvernement devra prendre des décisions difficiles dans la ligne de ce qu'il conçoit être l'intérêt national, même si ces décisions semblent parfois assez dures pour l'autre gouvernement.

"La question de l'exportation du pétrole nous a permis de démontrer notre volonté d'aider les États-Unis dans la plus large mesure possible, compte tenu de nos besoins nationaux. Certains milieux américains ont allégué avec force que le Canada profitait des difficultés des États-Unis. Il ne fallait toutefois pas s'attendre à ce que nous subordonnions nos propres besoins à leurs besoins de consommation de pétrole. J'aimerais ajouter ici qu'au chapitre de la question du prix du pétrole, du moins, les mesures adoptées récemment par les États-Unis sont parvenues dans une grande proportion à minimiser ces critiques. De même, l'intention du Canada d'exploiter ses ressources minérales à son propre rythme et de favoriser le traitement plus poussé du produit avant son exportation n'est pas nécessairement conforme aux intérêts américains qui semblent s'orienter vers l'exploitation rapide des sources connues, l'exploration accélérée des nouvelles ressources et l'importation accrue des ressources à l'état brut.

"Pourtant, les deux pays deviennent de plus en plus interdépendants et, en conséquence, les problèmes s'accroissent en nombre et en complexité. Dans de telles conditions, les relations ne peuvent que devenir plus difficiles. Au fur et à mesure que l'interaction augmente, les conflits d'intérêts et les divergences de vues naissent forcément. Les deux gouvernements s'engagent de plus en plus dans une vaste gamme d'activités sociales et économiques internes, dont bon nombre se trouvent avoir des répercussions de politique extérieure. Il y a deux ans, sous l'égide d'un programme du ministère de l'EER, une aide financière fédérale était accordée à la Société Michelin pour qu'elle s'installe en Nouvelle-Écosse. Plusieurs Américains ont considéré ce geste comme une façon détournée de subventionner l'industrie d'exportation; en conséquence, les États-Unis ont imposé des

droits spéciaux sur ces biens d'exportation canadiens. Cet exemple illustre comment des impératifs de politique intérieure — en l'occurrence, une mesure en vue d'aplanir les disparités économiques régionales — peuvent devenir sujet à controverse dans nos relations avec les États-Unis.

"Quoique cette nouvelle ère de nos relations avec les États-Unis soulèvera des problèmes complexes et parfois difficiles, notre attitude se doit de demeurer positive. Un fait demeure: fondamentalement, nos relations avec le pays voisin sont saines. Nous devons nous rappeler que le Canada et les États-Unis partagent toujours des points de vue identiques sur des questions de première importance à l'échelle internationale et collaborent étroitement dans ces domaines. Nos conceptions des exigences qu'entraîne l'émergence d'un nouveau contexte politique et économique international ont de nombreux points communs. Nous sommes, par choix comme par un concours de circonstances, le meilleur ami l'un de l'autre et cette réalité est appelée à durer.

Importance des consultations

"En réponse à cette nouvelle situation, il se dessine une nouvelle façon de mener nos relations qui, à mon avis, aidera au maintien de l'harmonie entre les deux pays tout en respectant le caractère nouveau de nos rapports. Elle consiste en l'analyse de l'intérêt national particulier à desservir, suivie de consultations, de discussions ou de négociations en vue d'arriver à une solution mutuellement acceptable du problème. La tenue de consultations et de discussions régulières constitue l'un des éléments les plus importants de ce processus.

"Dans cet ordre d'idées, je voudrais insister sur l'importance des consultations préalables. Il me semble qu'informer les États-Unis, dans la mesure du possible, de notre intention de prendre d'importantes décisions sur des questions touchant leurs intérêts et, s'il y a lieu de proposer des consultations préalables, constitue une façon sensée de procéder. Il semblerait naturel que les autorités américaines fassent de même chaque fois qu'elles doivent décider de mesures concernant nos intérêts. Cette attitude correspondrait au nouveau caractère, à la fois plus évolué et plus complexe, de nos rela-

Décès de Mlle Charlotte Whitton

Mlle Charlotte Whitton, la première femme à occuper le poste de maire dans une ville canadienne et à détenir des fonctions au conseil municipal d'Ottawa est décédée dans la capitale fédérale le 25 janvier des suites d'une défaillance cardiaque congestive. Elle avait 78 ans.

Mlle Whitton, à la retraite depuis deux ans par suite d'une fracture à la hanche, a consacré plus de vingt ans de sa vie au service de la ville d'Ottawa, d'abord à titre de commissaire en 1950, puis comme maire (1951, 1952, 1954, 1960 et 1962) et échevin de 1966 jusqu'à sa retraite.

Personnage franc et controversé, elle a déjà résumé sa philosophie en empruntant les paroles de sa mère qui disait: "Mes enfants vous n'avez pas à vous battre, mais si quelqu'un y tient c'est votre devoir de chrétiens de leur donner satisfaction."

Née à Renfrew en Ontario, Charlotte Elizabeth Hezeltyne Whitton était la fille de John Whitton, dont les ancêtres venaient du comté d'York, et d'Elizabeth Langan Whitton, de descendance irlandaise. Entrée à l'Université Queen's de Kingston avec des bourses dans six matières, elle en est ressortie en 1918 avec une maîtrise en anglais, en histoire et en pédagogie. Elle aimait beaucoup le hockey, y excellant elle-même. On peut lire ce qui suit sous sa photo dans l'annuaire de l'Université: "Elle ne souffrira aucun flânage; là où elle va il faut que ça remue."

Cette petite femme dynamique était reconnue comme une personne combative et un adversaire coriace dans toutes ses activités. "Elle avait toujours les mots, habituellement les bons et le plus souvent le dernier" a dit d'elle le juge Kenneth Fogarty, ancien maire d'Ottawa lui aussi. Mlle Whitton a déjà déclaré publiquement: "Je suis le meilleur maire que cette ville ait jamais eu". Au cours de son mandat, on a construit un nouvel hôtel de ville et de nouveaux ponts, amélioré le système de traitement des eaux usées et entrepris la construction du Queensway.

Ses fréquents désaccords avec les échevins et commissaires municipaux ont souvent fait la manchette nationale. Lors d'une réunion au cours de laquelle elle avait tenu le haut du pavé



Charlotte Whitton, en 1956, alors qu'elle était maire d'Ottawa.

elle dit soudain: "Faites-vous entendre messieurs, je ne suis pas opposée à la participation des hommes aux affaires gouvernementales." En une autre occasion, elle en est venue aux mains avec un commissaire qui avait passé une remarque qu'elle jugeait viser sa situation de célibataire. Lorsqu'on lui a demandé par la suite si elle était ennuyée par la publicité entourant l'incident, elle a répondu: "La publicité ne m'ennuie aucunement; après tout j'ai gagné le combat."

Au cours de sa carrière, Mlle Whitton a été tour à tour travailleuse sociale, conférencière, premier directeur du Conseil canadien du bien-être, conseiller auprès de la Commission sur la protection de l'enfant de la Société des Nations à Genève, déléguée auprès de la Commission sur les questions sociales et, au cours de la Seconde Guerre mondiale, conseiller du gouvernement sur le transport des enfants de nationalité britannique au Canada.

Mlle Whitton a fait parler d'elle pour la première fois en 1947 lorsque la revue *New Liberty* a publié un article intitulé *Babies for export*, qui s'inspirait du rapport dans lequel elle signalait que des enfants canadiens aidés par le bien-être étaient placés aux États-Unis. Elle avait mené une étude sur le bien-être en Alberta. Le gouvernement albertain a poursuivi l'auteur, Mlle Whitton et la revue pour libelle. Les accusations furent retirées à

l'ouverture du procès et une Commission royale provinciale qui enquêta sur l'affaire présenta 32 recommandations, l'une d'entre elles pour qu'on cesse d'envoyer aux États-Unis les enfants secourus par le bien-être.

Il existe de nombreuses anecdotes illustrant ce qu'on a parfois appelé le "Whitticisme". Un jour, alors qu'elle était maire, Mlle Whitton rencontra le lord maire de Londres au cours d'une cérémonie officielle. Tous deux portaient les chaînes emblématiques de leurs fonctions. Mlle Whitton a ainsi décrit la situation: "Lorsqu'il s'est penché pour sentir la rose que je portais sur ma robe de soirée, il m'a dit timidement "Allez-vous rougir si je respire le parfum de votre rose?" Je me suis alors penchée vers lui et j'ai répondu "Allez-vous vous évanouir si je tire votre chaîne?"

Elle a toujours encouragé les femmes à entrer dans la vie publique. A ce sujet elle disait: "Les femmes doivent tout faire deux fois mieux que les hommes pour qu'on les juge à moitié aussi bonnes; heureusement, ce n'est pas tellement difficile."

En 1972, la ville d'Ottawa a baptisé Salle Whitton la pièce où se réunit le Conseil. Lorsqu'elle a remercié les responsables de l'honneur qu'on lui faisait, Mlle Whitton ne put s'empêcher de rappeler qu'il s'en était fallu de peu pour que le Conseil municipal d'Ottawa ne donne son nom à une usine de traitement des eaux usées.

Charlotte Elizabeth Whitton, O.C., C.B.E., M.A., D.C.L., LL.D., choisie à six reprises la "Femme de l'année au Canada" est le premier ancien maire à avoir été exposé en chapelle ardente et à avoir eu des funérailles civiques (le 27 janvier). Le très Révérend William Robinson, évêque anglican d'Ottawa, a célébré le service et décrit Mlle Whitton comme une personne possédant de nombreuses personnalités et de nombreux talents, une personne qui avait beaucoup d'amis et qui était admirée même par ses adversaires. Il a aussi ajouté que "longtemps avant qu'on ne parle de la libération de la femme, elle incarnait déjà la femme libérée". Mme Jules Léger, épouse du gouverneur général, et M. Robert Stanfield, chef de l'Opposition, étaient au nombre de ceux qui ont assisté au bref service. L'ancien premier ministre, M. John Diefenbaker, était l'un des douze porteurs d'honneur.

Augmentation des pensions

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, a annoncé que les prestations de la pension de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti ainsi que du Régime de pensions du Canada ont été relevées à partir de janvier 1975.

Sécurité de la vieillesse Supplément de revenu garanti:

L'augmentation de la pension de la sécurité de la vieillesse et des prestations du supplément de revenu garanti représente la cinquième indexation trimestrielle comme le prévoit la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Le supplément de revenu garanti maximum pour une personne seule ajouté à la prestation de base de sécurité de la vieillesse, donnera un versement mensuel de \$204.27. La pension de base de la sécurité de la vieillesse passera de \$117.02 à \$120.06. Le supplément de revenu garanti pour une personne seule ou une personne dont le conjoint n'est pas à la retraite passera, en janvier de \$82.08 à \$84.21. Le supplément maximum pour un couple de retraités passera de \$72.89 à \$74.79. Avec la pension de base, chaque personne à la retraite recevra mensuellement \$194.85 ou \$389.70 pour le couple.

Régime de pensions du Canada

Environ 600,000 personnes à leur retraite ou prestataires selon les dispositions du Régime de pensions du Canada recevront des augmentations de 10.4 p. cent. Le maximum actuel des pensions de retraite provenant du Régime des pensions du Canada passera de \$109.60 à \$121.00 par mois à compter du premier janvier prochain. Cette augmentation correspond à la hausse intégrale du coût de la vie au cours de 1974 et s'appliquera à toutes les personnes recevant des pensions ou des prestations du RPC au 31 décembre de cette année. Le versement de la pension de la Sécurité de la vieillesse plus la prestation maximum admissible du Régime de pensions du Canada sera de \$241.06 par mois lorsque la pension maximum en 1974 était versée.

Allocations familiales

Les allocations familiales versées par le Gouvernement fédéral passeront de \$20 à \$22.08 pour chaque enfant de

moins de 18 ans. Selon une disposition de la Loi, une province peut demander au Gouvernement fédéral de modifier les taux d'allocations familiales payables sur son territoire en fonction de l'âge et du nombre d'enfants dans une famille, ou de ces deux critères, à la condition que la moyenne des allocations familiales s'établisse à \$22.08. Le Québec et l'Alberta ont choisi ce mode. Les allocations spéciales qui sont versées aux parents nourriciers, aux organismes de bien-être, aux gouvernements et aux établissements qui ont la garde des enfants, passeront également de \$20 à \$22.08 dans toutes les provinces.

Système informatique du Canada à l'essai aux É.-U.

Le ministre de l'Environnement, Madame Jeanne Sauvé, a annoncé qu'une entente avait été signée entre le Gouvernement canadien et le U.S. *Geological Survey*, en vertu de laquelle le Système d'information géographique du Canada, système de traitement et d'emmagasinage des données aux fins de l'analyse des ressources foncières, sera mis à l'essai par l'organisme américain. Les frais de ces travaux, environ \$65,000, seront à la charge du Trésor des États-Unis.

Le *Geological Survey* qui est sur le point de se lancer dans une analyse de l'utilisation des terres partout aux États-Unis recherche donc une méthode informatique pour traiter et mettre à jour l'information qu'il possède à ce sujet.

Parmi les systèmes examinés par l'organisme américain, il y a le Système d'information géographique du Canada, créé par la Direction générale des terres d'Environnement Canada. Ce système reçoit, emmagasine, analyse et compare toutes sortes de données géographiques émanant de l'Inventaire des terres du Canada.

Dans ce cadre, on produit actuellement onze séries de cartes descriptives, dont sept font partie de l'Inventaire des terres du Canada. Les sept sujets sont les suivants: agriculture, récréation, foresterie, faune (ongulés), sauvagine, eaux de pêche sportive et utilisation actuelle des terres.

Pour mettre le système à l'essai, le *Geological Survey* se servira d'infor-

mations provenant du satellite *Earth Resources*. Il s'agit d'une expérience mixte engageant aussi la participation de la NASA.

Le besoin de fonctionnaires bilingues

Extraits d'une déclaration faite à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, M. Jean Chrétien:

...Dans la Fonction publique environ 53,600 postes ont été déclarés bilingues, comparativement aux prévisions de 25,000 postes avancées en décembre 1972. Les principales raisons de cet écart sont dues au fait que nous avons sous-estimé le nombre des postes bilingues requis pour servir le public et fournir des services internes aux fonctionnaires. De plus, afin de permettre aux fonctionnaires de travailler dans la langue officielle de leur choix, le nombre des postes bilingues requis pour assurer la surveillance est plus élevé que prévu.

Cinquante-trois p. cent des titulaires de postes bilingues le sont déjà. Il reste donc quelque 19,000 personnes, anglophones pour la plupart, à devoir recevoir une formation linguistique. Étant donné que la formation à plein temps n'est dispensée que depuis peu, il faudra attendre encore un certain temps avant de pouvoir obtenir des données complètes sur le nombre des fonctionnaires qui sont susceptibles de terminer leur formation linguistique avec succès. Cependant, le gouvernement désire que le plus grand nombre possible de fonctionnaires puissent acquérir une connaissance de l'autre langue officielle. A cette fin, des linguistes feront une étude en vue de déterminer les raisons pour lesquelles certaines personnes semblent incapables d'apprendre une autre langue et si les méthodes d'enseignement existantes peuvent être améliorées.

La Commission de la Fonction publique a accepté que les employés unilingues, âgés de 60 ans et plus, soient dès maintenant exemptés d'office de la formation linguistique, tout en conservant le droit d'occuper un poste bilingue ou d'y être nommés. C'est de dire que le fonctionnaire unilingue âgé de 60 ans et plus, qui réunit toutes les autres conditions d'admissibilité, peut être nommé à un poste bilingue tout en demeurant lui-même unilingue.

Mise au point d'un nouveau train interurbain à grande vitesse

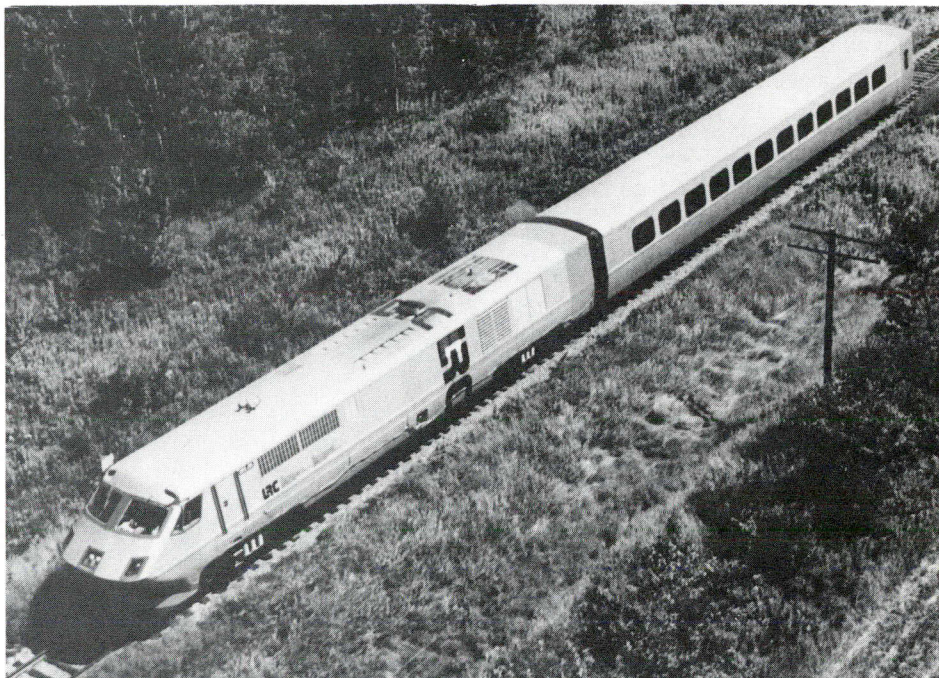
La locomotive et la voiture de pré-production du nouveau train interurbain à grande vitesse pour voyageurs développées par un consortium canadien composé des Produits Alcan Canada Limitée, de *Dominion Foundries and Steel, Limited* (Dofasco) et de *MLW Industries*, subissent actuellement une importante série d'essais sur de grandes lignes.

Ce train, identifié par les lettres LRC, c'est-à-dire léger, rapide et confortable, est conçu en vue d'une exploitation économique à partir d'un groupe initial d'une locomotive et de cinq voitures (1-5) qui peut être transformé en train réversible comptant dix voitures (1-10-1) ou présentant une autre configuration. La légèreté, un centre de gravité peu élevé et un dispositif de suspension utilisant un système électronique sensible et des cylindres hydrauliques pour faire incliner les voitures dans les courbes en vue d'assurer les voyageurs d'un confort maximum, constituent les caractéristiques fondamentales de la conception de ce nouveau train.

Tel que conçu par ses créateurs et ses bailleurs de fonds (y compris le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce qui assume, dans le cadre du PAT, son Programme d'avancement de la technologie, le coût de la mise au point jusqu'à concurrence de 2.5 millions de dollars), le train LRC assurera le transport de voyageurs entre les agglomérations importantes et le fera de façon à concurrencer les transporteurs aériens quant au confort, à la commodité à la fréquence et au temps requis d'un centre-ville à un autre. On prévoit que l'exploitation de ce train exigera un minimum d'entretien et de service aux différents terminus.

Grâce à sa légèreté, à sa forme compacte et carénée, le train pourra accélérer rapidement et maintenir une vitesse approximative de 120 milles à l'heure en dépensant une quantité d'énergie comparativement minime.

Le dispositif de servo-inclinaison qui constitue le plus important élément d'ingénierie du projet LRC est intégré à la suspension afin d'assurer le confort des voyageurs dans les courbes, même à des vitesses de 35 à 40 p. cent plus élevées que celles que



Vitesse, confort et économie sont les caractéristiques du nouveau train LRC récemment mis à l'essai entre Montréal et Ottawa.

peut affronter une voiture de passagers dotée d'une équipement ordinaire. Le système d'inclinaison hydraulique permet aux voitures de s'incliner jusqu'à 10 degrés de la perpendiculaire. Il est actionné par un dispositif sensible électronique qui neutralise les forces centrifuges qui poussent les voyageurs vers le côté du train. Ce dispositif maintient les pressions latérales à 0.05 g. ou moins, laissant les voyageurs biens droits et détendus sur leur siège comme le fait un avion inclinant ses ailes. Le train LRC est capable de franchir le long de grandes lignes, des trajets interurbains à des vitesses moyennes de plus de 100 milles à l'heure.

L'utilisation du dispositif de servo-inclinaison pour négocier les virages permet au LRC de réaliser une vitesse moyenne élevée et d'assurer un confort optimum tout en exigeant peu d'énergie. Les entreprises participant au projet LRC ont confiance, grâce à cette caractéristique et aux avantages obtenus par la réduction du poids et l'emploi économique d'un moteur diesel électrique, de pouvoir offrir un moyen de transport fort rapide et confortable, à des coûts d'exploitation moindres que ceux des moyens de transport concurrentiels.

La voiture se distingue, par ses grandes fenêtres, sa forme carénée, lisse et unie, monocoque de même que par

sa silhouette surbaissée (près de deux pieds plus basse que les voitures de voyageurs ordinaires). D'une longueur de 84 pieds, cette voiture possède une structure à revêtement verni faite d'un alliage d'aluminium.

Chacune des voitures a une seule plate-forme à l'une de ses extrémités et un soufflet étanche entre les voitures permet de laisser les portes ouvertes facilitant ainsi le libre déplacement des voyageurs le long du train lorsqu'il est en mouvement. Le plancher à niveau unique dans toute la longueur de chaque voiture et les colonnes étroites entre les fenêtres constituent les deux caractéristiques qui permettent un maximum de variété dans la densité et la disposition des sièges.

On a accordé une attention particulière au problème d'insonorisation. Les ingénieurs attachés au projet LRC ont eu recours aux services de Cominco et d'universités montréalaises et du laboratoire de sons du Conseil national de recherches à Ottawa, pour mettre au point la méthode d'insonorisation LRC. Le bon rendement de cette méthode dépend partiellement de l'amortissement et partiellement de l'isolant.

L'intérieur de la voiture LRC ne présente aucune friction métallique. Les planchers reposent sur des coussinets d'appui en néoprène. Un maté-

riau amortisseur de sons et un écran de vapeur entourent l'intérieur en entier. On a posé au-dessus des boggies, pour éviter bruits et vibrations, un écran protecteur fait de feuilles de plomb qui s'est révélé un des plus efficaces agents amortisseurs.

On a retenu les services de la maison Jacques Guillon Designers Inc., de Montréal. Elle travaillera en collaboration avec Alcan et MLW à la mise au point de l'ensemble de l'apparence extérieure du train et à la décoration intérieure du prototype de voiture.

Accord sur le projet Aérosat

Un accord a été signé à Washington en décembre par l'Organisation européenne de recherches spatiales (CERS), la *Comsat General Corporation* et le Gouvernement du Canada, pour l'établissement d'un système de satellite aéronautique (Programme du secteur spatial du projet Aérosat) qui sera utilisé dans le cadre d'un programme intergouvernemental d'expérimentation et d'évaluation d'un satellite aéronautique. L'accord a été signé par M. Roy Gibson, directeur général par intérim du CERS, M. John A. Johnson, président de la *Comsat General*, et M. John Chapman, sous-ministre adjoint (Programme spatial) du ministère canadien des Communications. Le Programme du secteur spatial du projet Aérosat comprend la conception, le développement, l'acquisition et l'exploitation de deux satellites qui seront situés au-dessus de l'océan Atlantique. Le premier satellite doit être lancé en 1978 à l'aide d'une fusée Delta 3914. En vertu de l'accord signé, le CERS, la *Comsat General* et le Canada fourniront le secteur spatial destiné au programme intergouvernemental.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*.

Algunos números de esta publicación parecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel *Profil Kanada*.

Mission d'étude en Europe

Le ministre d'État aux Affaires sociales du Québec Mme Lise Bacon, a effectué en décembre, en compagnie de représentants du ministère, une mission d'étude en Europe afin de prendre connaissance des expériences de différents pays dans les domaines de la cardiologie et des ateliers protégés.

La mission comprenait deux volets principaux: le ministre d'État et le Dr Laberge ont assisté d'abord à une série de rencontres entre les représentants de l'Institut de cardiologie de Montréal et ceux de l'Hôpital cardiovasculaire de Lyon. Ils se sont rendus ensuite en Espagne où madame Bacon a présidé les travaux de la Commission mixte Québec-Madrid sur le développement de la cardiologie à l'Hôpital *Ciudad Sanitoria Francisco Franco* de Madrid.

La délégation s'est dirigée ensuite vers la Belgique et les Pays-Bas. Mme Bacon a pris connaissance des expériences de ces pays au niveau des ateliers protégés, tandis que d'autres délégués se sont attardés à l'étude de la législation, de la formation et du fonctionnement de ces ateliers.

Nouvelle étape... (suite de la page 2)

tions et diminuerait les craintes et les possibilités de mésentente chez chacune des parties. En somme, ce serait l'une des meilleures façons de maintenir la qualité de nos relations avec les États-Unis."

* * * *

Une question litigieuse

"Le problème que soulève la loi américaine sur le commerce avec l'ennemi (*United States Trading With the Enemy Act*), et en particulier les règlements relatifs à Cuba (*United States Cuban Assets Control Regulations*) adoptés en vertu de cette loi, est une autre question litigieuse qu'il faudra résoudre avec nos voisins du sud.

Cette loi a pour conséquence d'empêcher les filiales canadiennes de compagnies américaines de conclure des marchés d'exportations normaux avec Cuba; ses effets ont donc nettement une portée extra-territoriale. Vous connaissez sûrement les cas récents

qui illustrent ce problème. Quoiqu'il en soit, le Canada ne soit pas le seul pays touché par l'application de cette loi, l'envergure des intérêts américains au Canada fait de cette question un point important des relations canado-américaines. Il est évident que le Canada ne peut accepter que les lois de tout autre pays aient une portée extra-territoriale.

"Les gouvernements canadiens et américains qui se sont succédé ont discuté de ce problème régulièrement sans réussir à en arriver à une résolution qui soit acceptable au Canada. S'il devait y avoir consultation sur cette question, comme je pense qu'il le faudrait, nous viserions à ce qu'il soit établi que les compagnies opérant au Canada ne puissent pas être empêchées de conclure des marchés d'exportation normaux par une loi des États-Unis ou par une politique commerciale adoptée aux États-Unis. En fait, j'ai déjà amorcé des discussions avec les autorités américaines en vue d'en arriver à une solution satisfaisante à cet égard.

"Vous êtes sans doute au courant que la Chambre des communes étudie actuellement un projet de modifications à apporter à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Lorsqu'elles seront adoptées, ces modifications permettront à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce d'émettre des directives interdisant aux compagnies canadiennes de se soumettre à des lois ou à des ordres venant de l'étranger.

"Nous espérons résoudre une grande partie du problème de cette façon. Il faudrait, de plus, une modification des lois et des pratiques américaines de façon à ce que les compagnies canadiennes puissent conclure des marchés d'exportation normaux conformément à la loi et aux politiques canadiennes.

"En somme, nous entreprenons une nouvelle étape de nos relations avec les États-Unis. Ces relations sont fondamentalement saines mais il demeure évident que nous nous engageons dans une phase plus difficile et plus complexe, d'où la nécessité accrue d'une gestion attentive de la part de chacune des parties. Pour cette raison, j'aimerais terminer par un petit plaidoyer en faveur de la consultation. Après tout, il s'agit, pour le Canada, de la seule façon sensée de traiter avec les États-Unis, le plus important de nos partenaires commerciaux."